



Les faits Zéro Déchet

#16 / Lettre d'information du SIRTOM de la Vallée de la Grosne

Dans cette 16^{ème} lettre d'info, vous trouverez exclusivement :

- Un résumé du bilan de l'enquête sur les pratiques de gestion des biodéchets des habitants du territoire.
- L'agenda des manifestations.

Partagez cette lettre d'information autour de vous ! Bonne lecture !

Quel est l'intérêt de cette enquête ?

A compter du 1er janvier 2024, il ne sera plus possible de jeter ses épluchures et ses restes de repas dans la poubelle d'ordures ménagères « classique » (conformément à la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire de février 2020).

C'est ce que l'on appelle la « **généralisation du tri à la source des biodéchets** ».

Pour atteindre cet objectif, le SIRTOM va intensifier le déploiement du compostage individuel et collectif.

C'est dans ce cadre qu'un recensement des pratiques des habitants a été effectué de décembre 2021 à mars 2022.

Nous en profitons pour remercier les 261 participants à ce sondage !

[Lire le bilan détaillé de l'enquête](#)

La typologie des logements



La grande majorité des personnes qui ont répondu vivent dans des maisons individuelles (94 %) avec de grands jardins (plus de 800 m²).

Ce sont en majorité des résidences principales (93 %) contre 7% de résidences secondaires.

6 % des enquêtés ne possèdent donc pas de jardin.

Le saviez-vous ?

Il existe des solutions pour composter même en appartement ! Vous pouvez, par exemple, vous équiper d'un lombricomposteur ou d'un seau Bokashi.

Il est également possible de se rendre sur un site de compostage collectif ou de participer au montage d'une nouvelle installation !

La pratique du compostage

Une grande majorité des répondants pratique le compostage (87 %), 13 % ne le pratiquent pas encore.

Parmi ceux qui compostent :

- 60 % possèdent un composteur,
- 36 % le pratiquent en tas,
- 3 % possèdent un lombricomposteur,
- 1 % pratique le compostage partagé.



Compostage en tas ou dans un composteur ?

Le compostage en tas est une solution bien adaptée aux grands jardins, cela permet de valoriser des grandes quantités de biodéchets. Cette technique, totalement gratuite, est celle qui se rapproche le plus du processus naturel. Il est également possible de composter dans un bac.

Les motivations et les freins à composter :

- **Les motivations** : pour un tiers des répondants, composter est avant tout un geste de bon sens alors que 27 % d'entre-eux le font pour produire du compost utile au jardin. 21 % le font par conscience écologique et 15 % pour réduire le poids de leurs poubelles.
- **Les freins** : parmi les 13 % des foyers qui ne pratiquent pas le compostage, 12 % disent avoir abandonné cette pratique. Même résultat pour ceux qui n'ont pas le temps de le faire. 11 % trouvent cela trop contraignant et 9 % craignent les nuisances que cela pourrait générer.

Compostage = nuisances ?

Il existe quelques astuces pour produire un compost « idéal » et éviter les rares nuisances que cela pourrait générer. N'hésitez pas à contacter le maître composteur du SIRTOM si vous avez besoin de conseils.

Si vous craignez que votre composteur attire des rongeurs, il est possible d'installer un grillage à fine maille au fond du composteur (afin d'empêcher qu'ils ne creusent pour accéder au composteur)

Rendez-vous sur la page "je composte" du SIRTOM

La pratique du jardinage au naturel



- **Une grande majorité des répondants (88 %) pensent pratiquer le jardinage au naturel** (tonte raisonnée, broyage, paillage...)
- 27 % des personnes qui ont répondu à ce sondage possèdent leur propre broyeur ; une dizaine d'autres foyers (4 %) se sont regroupés pour réaliser des achats mutualisés (avec de la famille, des amis...)
- 21 % des foyers pratiquent le broyage à la tondeuse pour les petites sections de moins d'un cm.
- Seulement 2 % des répondants apportent leurs tontes en déchèterie. Les autres foyers laissent la tonte sur place, la compostent ou l'utilisent en paillage. Ils s'évitent ainsi des trajets qui peuvent être longs et coûteux.
- **Par contre, le brûlage des branches et branchages est encore pratiqué par 14 % des répondants alors que c'est interdit.**

Le brûlage des déchets verts, c'est ... interdit !

Au-delà des risques d'incendie et de la gêne du voisinage, le brûlage des végétaux contribue de manière significative à la dégradation de la qualité de l'air.

Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines qu'un trajet de 13 000 km en voiture diesel récente. Cette pratique est passible d'une amende de 450 euros.

Rendez-vous sur la page "au jardin" du SIRTOM

Et toujours...



Pour se mettre au compostage ...

A quoi ça sert ? En plus réduire le poids de votre poubelle ménagère, composter permet de produire un amendement naturel pour votre jardin.

Les conditions :

10 € l'achat d'un composteur (limité à 1 par foyer), à condition d'habiter sur le territoire du SIRTOM et de ne pas avoir déjà bénéficié de ce composteur (sauf s'il est vieillissant).

Le petit plus :

Les composteurs sont fabriqués localement par l'ESAT du Breuil, et sont en bois non traité.

Inscription auprès de :

Charline AMOROS
07.88.51.73.87
animcompost@sirtomgrosne.fr



Des poules pour valoriser vos restes de cuisine !

Date : un vendredi soir par mois

Lieu : SIRTOM, à Cluny

Horaires : 17h00 - 19h00

Vous voulez égayer votre jardin et avoir des oeufs ? Prenez des poules ! Depuis 2016, plus de 150 foyers ont été équipés. Pourquoi pas vous ? :-)
Inscrivez-vous !

Les conditions :

Habiter sur le territoire du SIRTOM et ne pas avoir de poules (80 € le poulailler et les poules).

Inscription auprès de :

Anaëlle MORISOT
06.32.06.14.15
prevention@sirtomgrosne.fr

Zoom sur le salon professionnel de la restauration collective



Cet événement est co-organisé par la communauté de communes du Clunisois, la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, le Département et la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et BIO BOURGOGNE.

Ce salon a pour objectifs de :

- Mettre en relation les fournisseurs et les acheteurs de la restauration collective soucieux de préparer et cuisiner des produits locaux et de qualité .
- Présenter les fournisseurs d'équipements de valorisation organique (éco digesteurs, composteurs électromécaniques, ...).

Retrouvez des informations complémentaires sur le site internet du SIRTOM de la Vallée de la Grosne !

Site SIRTOM de la Vallée de la Grosne

SIRTOM de la Vallée de la Grosne
ZA Pré St Germain
16 rue Albert Schmitt
zdzg@sirtomgrosne.fr



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrits sur SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2020 SIRTOM de la Vallée de la Grosne

[Voir la version en ligne](#)